



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

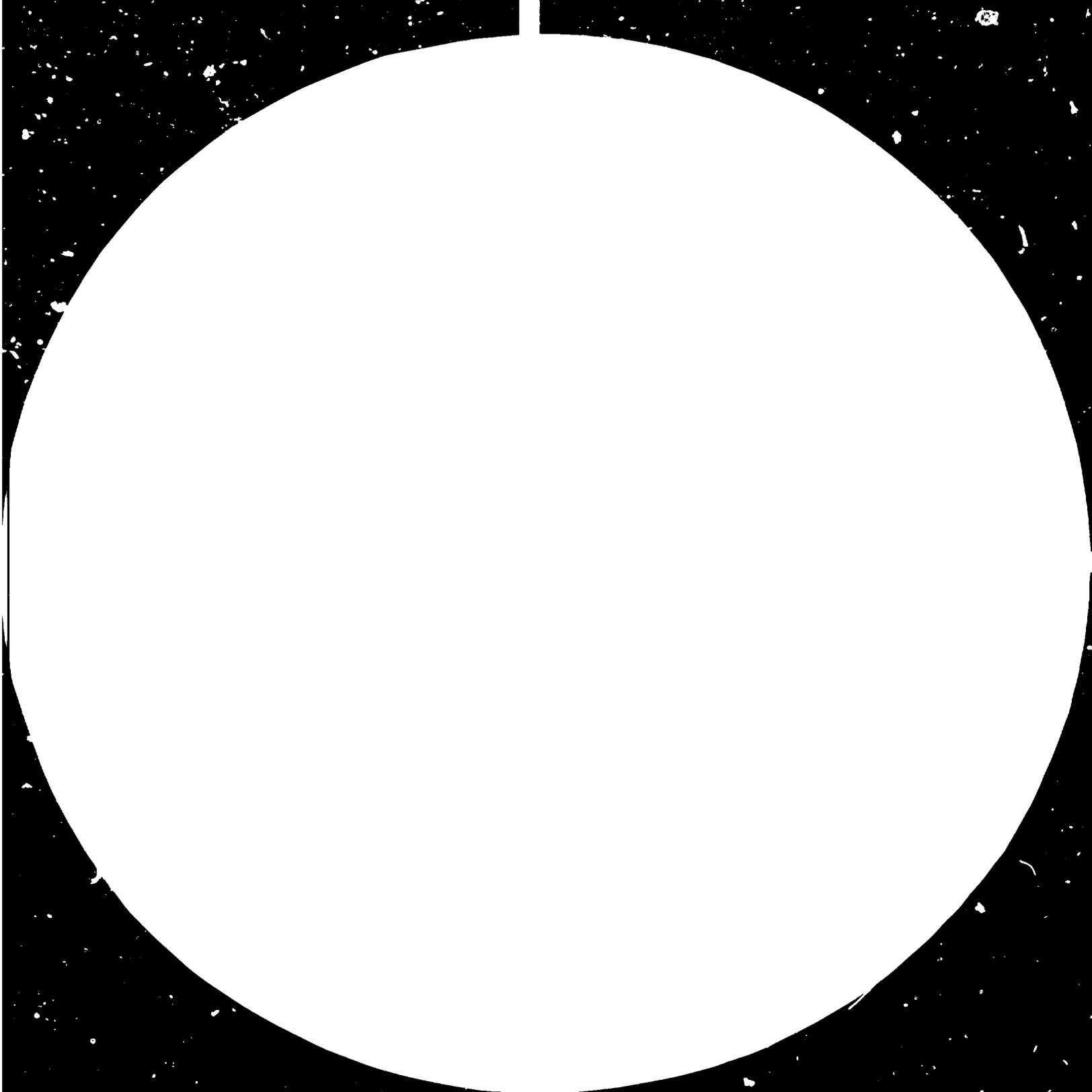
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

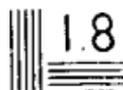
Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





28 25



Resolution Test Chart
1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8



09514 - F



Distr. GENERALE

ID/B/238

28 février 1980

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Quatorzième session

Vienne (Autriche), 9-19 mai 1980

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le secteur public et l'industrialisation des pays en développement

Rapport du Directeur exécutif

000001

30-32308

Distr.: 17 mars 1980

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 6	3
I. LE ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	7 - 19	5
II. CONTRIBUTION DE L'ONUDI A LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE LIMA EN CE QUI CONCERNE LE ROLE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC DANS LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	<u>20 - 43</u>	<u>9</u>
Etudes et activités de recherche intéressant l'industrie	20 - 25	9
Activités opérationnelles	26 - 38	12
Programmes spéciaux	39 - 42	15
Coopération avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales	43	17
III. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL	44	17

Résumé

Le présent rapport comprend deux parties. La première est consacrée au rôle du secteur public dans l'industrialisation des pays en développement, aux points de vue suivants : naissance et expansion des entreprises publiques; secteur public et développement industriel; politiques et stratégies des pouvoirs publics en matière de croissance industrielle; promotion des entreprises publiques dans le secteur industriel et liens avec les autres secteurs; problèmes de gestion; efficacité de la gestion et évaluation; questions d'organisation et dispositions institutionnelles. La seconde partie traite de la contribution de l'ONUDI à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima en ce qui concerne le rôle du secteur public. On y passe en revue les études, les activités opérationnelles et les programmes spéciaux de l'ONUDI qui intéressent le secteur public, ainsi que les modalités de la coopération avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales.

Introduction

1. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/179, sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement. Rappelant les dispositions pertinentes de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, où est reconnue notamment la nécessité d'assurer au secteur public un rôle adéquat dans l'industrialisation des pays en développement, l'Assemblée générale y priait le Secrétaire général de continuer à étudier le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement et de tenir compte, en particulier, du rôle du secteur public dans l'application de la stratégie d'industrialisation à long terme.
2. A sa douzième session, le Conseil du développement industriel, rappelant la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, a adopté la résolution 48 (XII), sur le rôle du secteur public dans la promotion de l'industrialisation des pays en développement. A sa treizième session, tenue en mai 1979, le Conseil a examiné plus avant cette question au titre du point 11 de son ordre du jour.
3. Le présent rapport, établi conformément aux résolutions susmentionnées de l'Assemblée générale et du Conseil du développement industriel, répond notamment à la demande que le Conseil a faite au Directeur exécutif à sa treizième session pour que celui-ci lui présente un rapport plus détaillé à sa quatorzième session, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 48 (XII), qui prévoyait une documentation concernant :
 - "a) Le rôle des entreprises nationales des pays en développement dans la transformation des matières premières et leur contribution à l'utilisation des ressources naturelles au profit de ces pays;
 - b) Le projet d'analyse de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à inclure dans le rapport d'activité sur l'application de la résolution 32/179 de l'Assemblée générale, qui devait être présenté à l'Assemblée à sa trente-quatrième session;
 - c) La contribution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima en ce qui concerne le rôle du secteur public dans le développement industriel des pays en développement."

4. Pour ce qui est du rôle des entreprises nationales des pays en développement dans la transformation des matières premières et de leur contribution à l'utilisation des ressources naturelles, il est à noter que la résolution se réfère aux "entreprises nationales", terme qui est interprété comme recouvrant les entreprises nationales publiques et privées, considérées par opposition aux entreprises étrangères. Dans cet ordre d'idées, le Conseil voudra bien se reporter à l'analyse de l'ONUDI sur la transformation industrielle des ressources naturelles, qui comprend notamment un examen des tendances récentes dans la structure des activités de transformation industrielle, une comparaison des "chaînes" de transformation pour différentes matières premières et une enquête sur l'affinage et la transformation de certains minerais. Cette analyse fait partie du numéro spécial de l'Etude du développement industriel destiné à la troisième Conférence générale de l'ONUDI^{1/}. Dans une étude connexe^{2/}, consacrée à la transformation industrielle des matières premières, l'ONUDI examinait les questions suivantes : rôle des industries de transformation des ressources naturelles et concepts applicables; éléments déterminant l'implantation des capacités de transformation; critères théoriques pour l'implantation des activités de transformation; mesures à prendre par les pouvoirs publics.

5. En ce qui concerne le projet d'analyse de l'ONUDI à inclure dans le rapport d'activité sur l'application de la résolution 32/179 de l'Assemblée générale, le Conseil voudra bien noter que la contribution de l'ONUDI est représentée par le projet de chapitre X, intitulé "Le secteur public et le développement industriel", du numéro spécial de l'Etude du développement industriel. En donnant à ce numéro de l'Etude une large diffusion avant la troisième Conférence générale de l'ONUDI, le Secrétariat a répondu au vœu exprimé à cet égard par le Conseil.

6. Le présent rapport est donc axé sur la contribution de l'ONUDI à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima en ce qui concerne le rôle du secteur public dans l'industrialisation des pays en développement. Le chapitre qui suit reproduit les principales conclusions et recommandations formulées par la Réunion d'experts sur le rôle du secteur public dans le développement industriel,

1/ ID/CONF.4/2, chapitre VI.

2/ "Industrial Processing of Raw Materials" (UNIDO/ICIS.126), 6 novembre 1979.

que l'ONUDI a convoquée en mai 1979, à Vienne. Le Secrétariat estime que ces recommandations définissent le cadre général, au niveau national et international, d'un programme d'action pour le secteur industriel public. Le chapitre II décrit la contribution que les recherches, les activités opérationnelles et les programmes spéciaux de l'ONUDI apportent à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima en ce qui concerne le rôle du secteur public dans le développement industriel.

I. LE ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

7. L'ONUDI, agissant avec le concours du Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement, de Ljubljana (Yougoslavie), a convoqué à Vienne, du 14 au 18 mai 1979, une réunion d'experts sur le rôle du secteur public dans le développement industriel.

8. Les délibérations de la réunion d'experts ont porté sur les grands sujets suivants : naissance et expansion des entreprises industrielles publiques; secteur public et développement industriel; politique et stratégie des pouvoirs publics en matière de croissance industrielle; promotion des entreprises publiques dans le secteur industriel et liens avec les autres secteurs; problèmes de gestion; efficacité de la gestion et évaluation; questions d'organisation et dispositions institutionnelles. On trouvera récapitulées ci-après les principales conclusions et recommandations de la Réunion, qui définissent en fait un programme d'action à l'intention des pays en développement et de l'ONUDI^{3/}.

9. Les participants à la réunion ont noté que le nombre des entreprises industrielles publiques avait sensiblement augmenté dans l'ensemble des pays en développement au cours des dernières années. Cependant, faute de documentation sûre et systématique, il était difficile d'étudier la contribution réelle de ces entreprises à la croissance et au développement industriels. A l'heure actuelle, les statistiques, quand elles ne faisaient pas défaut, étaient périmées ou peu fiables, voire contradictoires. Les pays en développement devraient améliorer leurs systèmes de rassemblement et de traitement des données concernant les entreprises industrielles du secteur public : ceci permettrait de mesurer la contribution de ce secteur au développement industriel, d'en planifier les activités et de les diriger.

^{3/} Rapport : ID/WG.298/15.

10. L'évolution des entreprises industrielles publiques des pays en développement au cours des vingt dernières années était le résultat des événements historiques, du peu d'empressement des entreprises privées à s'engager dans certains domaines d'activité et de certains facteurs d'ordre social et politique. Cependant, de nombreux pays en développement avaient créé des entreprises industrielles publiques dans les secteurs prioritaires mentionnés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

11. Les participants ont estimé que les pays en développement devaient énoncer clairement la raison d'être des entreprises industrielles publiques à créer et leur assigner des fonctions précises. Pour obtenir un degré élevé d'efficacité au niveau sectoriel et dans la gestion des entreprises, il importait de définir exactement les objectifs poursuivis. Il fallait concilier les objectifs commerciaux et les objectifs socio-économiques. Les responsabilités des entreprises industrielles publiques à l'égard de la collectivité ne pouvaient et ne devaient pas excuser le manque d'efficacité. Si ces entreprises étaient bien exploitées, leur aptitude à s'acquitter de leurs responsabilités s'en trouverait grandement accrue. Les objectifs du secteur et des entreprises devaient être définis à trois niveaux : au niveau du pays (stratégies et plans nationaux); au niveau du secteur (pour assurer la coordination nécessaire); au niveau de l'entreprise. Ces objectifs pouvaient varier d'un pays à l'autre, en fonction de divers facteurs historiques, politiques et socio-économiques.

12. Dans certains pays en développement, la coordination interentreprises et extra-entreprises laissait à désirer. Ces pays avaient besoin de politiques et de stratégies d'industrialisation bien conçues déterminant les objectifs, les plans, les priorités et les fonctions respectives des entreprises industrielles publiques, des entreprises privées, des coopératives et des activités relevant directement des administrations. Des mesures d'harmonisation s'imposaient, et il fallait créer des mécanismes appropriés pour la coordination ou la coopération entre, d'une part, les entreprises industrielles publiques et, d'autre part, a) les organismes nationaux de planification, b) les entreprises industrielles privées, c) les petites et moyennes entreprises.

13. Au lieu de concurrencer la petite industrie, les entreprises industrielles publiques devaient stimuler sa croissance, en instaurant avec elle des liens dans le domaine de la technologie, de la gestion et de la commercialisation. Le secteur public pouvait aussi contribuer au développement rural et à la satisfaction des besoins essentiels.

14. Pour ce qui est du renforcement du potentiel technologique national, les entreprises industrielles publiques avaient un rôle majeur à jouer en mettant au point des techniques permettant de mobiliser les ressources locales en matières premières et en main-d'oeuvre. Les entreprises de ce genre offraient un excellent moyen de négocier l'achat et l'importation, à des conditions équitables, des techniques d'origine étrangère. Comme par ailleurs, ces entreprises étaient censées situer leur activité dans une perspective à long terme, elles devaient faire, dans leurs principes de gestion, une large part aux efforts de recherche-développement visant à atteindre l'autonomie nationale en matière technologique.

15. Etant donné les différences considérables qui existent entre les pays en développement dans le degré de perfectionnement des méthodes de gestion, les doctrines politiques et socio-économiques et les structures d'administration et de planification, il n'était pas possible de prescrire un mode de gestion uniforme à toutes les entreprises publiques. Les entreprises industrielles publiques n'en devaient pas moins être gérées et exploitées avec un maximum d'efficacité. Elles devaient aussi pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés internationaux; les normes requises seraient en particulier un excellent étalon de rendement. La définition, à l'intention de chaque entreprise industrielle publique, d'un plan mettant en évidence les perspectives économiques à long terme et donnant une vue d'ensemble de toutes les fonctions intéressant la gestion (finances, personnel, production, matières et techniques utilisées) devrait être encouragée. Pour que l'entreprise fonctionne avec succès, ces plans devaient être intégrés dans une stratégie de planification nationale.

16. A cet égard, le perfectionnement des cadres et la constitution au sein des entreprises industrielles publiques, d'un ensemble de spécialistes, de techniciens et de gestionnaires compétents capables de contribuer au bon fonctionnement de ces entreprises, constituaient un problème majeur, qu'il fallait aborder avec énergie. En outre, beaucoup de décisions intéressant les entreprises industrielles publiques (investissements, fixation des prix, définition des objectifs) étaient prises à un niveau élevé de l'administration publique. L'efficacité des entreprises industrielles publiques était donc influencée par celle de l'administration publique, et il fallait améliorer la compétence des fonctionnaires chargés de traiter et de superviser les affaires concernant ces entreprises.

17. Pour évaluer l'efficacité et le rendement des entreprises industrielles publiques, on avait besoin de systèmes adaptés à la nature de ces entreprises et à leurs attributions. Malgré les inconvénients du système classique de la rentabilité financière, il serait bon d'utiliser, dès un premier temps, des critères financiers. D'ailleurs, la réussite continue d'une entreprise industrielle publique dépendait grandement de sa capacité de dégager des excédents. A cet égard, un manque de prévoyance pouvait compromettre la croissance des entreprises et leur aptitude à satisfaire les objectifs sociaux à long terme. Cependant, étant donné la multiplicité des objectifs habituellement assignés aux entreprises industrielles publiques, il importait d'élaborer un système d'évaluation qui permette de déterminer dans quelle mesure l'entreprise répondait aux objectifs sociaux. En même temps que des normes de rendement, il fallait établir un système de gestion et de comptabilité.

18. La formulation des stratégies et la définition des objectifs devaient se faire en fonction de critères opérationnels, et il importait de créer les mécanismes, organismes et systèmes de gestions nécessaires à la bonne marche des entreprises. Plusieurs formes d'organisation avaient été mises au point dans les pays en développement : entreprises gérées directement par les services publics, sociétés de droit public, sociétés constituées selon la législation sur les sociétés. On rencontrait aussi des sociétés sectorielles et des holdings avec filiales. Cependant, il ne suffisait pas de définir un mode d'organisation approprié aux entreprises industrielles publiques, et il était beaucoup plus important de mettre en place des dispositifs destinés à assurer la liaison entre les entreprises et les autorités publiques, notamment pour le contrôle, la coordination et l'évaluation du rendement. Par ailleurs, il fallait se rendre compte que les doctrines et les changements politiques influençaient sur le mode d'organisation des entreprises du secteur public.

19. Pour ce qui est de la question du degré d'autonomie à prévoir, il ne servait à rien de créer des entreprises industrielles publiques autonomes si on ne leur donnait pas en même temps une marge de manoeuvre suffisante en matière de gestion. Comme il s'agissait d'entreprises d'Etat, leur fonctionnement s'inscrivait d'ailleurs dans un cadre défini par certains paramètres extérieurs. Les systèmes, organismes et mécanismes de gestion devaient être de nature à motiver les salariés et à stimuler leur assiduité, en les plaçant dans une atmosphère de confiance.

II. CONTRIBUTION DE L'ONUUDI A LA MISE EN OEUVRE DE
LA DECLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE LIMA EN
CE QUI CONCERNE LE ROLE DES ENTREPRISES
DU SECTEUR PUBLIC DANS
LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Etudes et activités de recherche intéressant l'industrie

20. Bien que la plupart de ses études portent à la fois sur les entreprises industrielles du secteur public et celles du secteur privé - leurs activités, leurs résultats et leurs difficultés - l'ONUUDI a lancé un programme d'études spécialement axées sur les problèmes propres aux entreprises industrielles publiques, par opposition aux entreprises privées, tant nationales qu'étrangères.

21. Une analyse sur les rapports entre le secteur public et le développement industriel a été présentée dans le chapitre X du numéro spécial de l'Etude du développement industriel établie pour la troisième Conférence générale de l'ONUUDI. Cette analyse est axée sur les principales tendances, caractéristiques et difficultés des entreprises industrielles publiques et examine notamment le rôle de l'Etat en tant qu'entrepreneur et catalyseur, les objectifs et la justification du secteur industriel public, les principaux facteurs qui influent sur le rôle de ce secteur, et la contribution du secteur en développement industriel, ainsi que son organisation et ses résultats. Cette analyse a en outre constitué la contribution de l'ONUUDI à l'étude du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du progrès économique des pays en développement.

22. En application des résolutions 32/179 et 33/144 de l'Assemblée générale et de la résolution 48 (XII) du Conseil du développement industriel, relatives au secteur public, l'ONUUDI a organisé une réunion d'experts sur le rôle du secteur public dans l'industrialisation des pays en développement. Les 20 experts venus de pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, de pays développés à économie planifiée ou à économie de marché, et d'organisations tant internationales que régionales qui ont participé à cette réunion, tenue à Vienne en mai 1979, exerçaient tous des fonctions en rapport avec le secteur industriel public, que ce soit en matière d'organisation, de financement ou de recherche, au sein de gouvernements ou d'organismes internationaux. La réunion, dont les principales conclusions sont énoncées au chapitre I du présent document, a également permis de définir des orientations pour les travaux de recherche et les activités

opérationnelles que l'ONUDI consacre à la question. Pour la recherche, les participants ont recommandé un programme général d'action qui devrait permettre de se faire une idée plus précise en ce qui concerne le rôle des entreprises industrielles publiques, leurs responsabilités sur le plan socio-économique, leur contexte organisationnel et leurs problèmes de gestion. Il doit s'agir là d'études ayant pour objectif d'aider les pays en développement à promouvoir leurs secteurs industriels publics et de renforcer les activités opérationnelles de l'ONUDI dans ce domaine.

23. L'ONUDI a commencé à mettre en oeuvre les recommandations de la réunion. Des études entreprises dans cinq pays en 1979, en coopération étroite avec le Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement, sont axées sur les points suivants :

Raison d'être et rôle des entreprises industrielles publiques

Plans, politiques et stratégies des gouvernements pour la promotion des entreprises industrielles publiques

Dynamique de la croissance du secteur industriel public

Contribution des entreprises industrielles publiques à la croissance et au développement de l'industrie

Impact qualitatif du secteur industriel public

Modalités d'organisation et structure juridique des entreprises industrielles publiques

Autonomie des entreprises industrielles publiques et systèmes permettant d'en assurer le contrôle et la supervision

Liaisons avec le secteur de la petite industrie

Satisfaction des besoins essentiels

Rôle des entreprises industrielles publiques dans le développement technologique

Responsabilités en ce qui concerne la mise en valeur optimale des ressources naturelles nationales

Coopération internationale entre les entreprises industrielles publiques

On espère que le programme de recherche consacré au secteur industriel public, dont la mise en oeuvre a commencé avec ces études par pays, sera élargi en 1980 et 1981, quant aux questions traitées et à la portée géographique, grâce à une action conjointe menée avec les organisations régionales et internationales, sous réserve de disposer des fonds nécessaires. Il convient de noter que l'ONUDI coopère déjà avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour établir une étude apparentée sur les liens existant dans le secteur public entre petites et grandes industries.

24. L'ONUDI a entrepris une série d'études mondiales sur diverses branches d'industrie : engrais, industrie pétrochimique, sidérurgie, machines agricoles, cuir et articles en cuir, biens d'équipement, industrie alimentaire, industrie pharmaceutique, huiles et graisses végétales. Dans quatre de ces branches - pétrochimie, engrais, industrie pharmaceutique, sidérurgie - le secteur public joue un rôle important dans les pays en développement. Dans trois autres - biens d'équipement, machines agricoles, industries alimentaires - son rôle est plutôt modeste. Les études en question ont pour objectif de fournir des informations sur divers aspects économiques, techniques et commerciaux, et d'aider les dirigeants des pays en développement à élaborer des mesures efficaces pour l'établissement ou l'expansion de secteurs industriels. Elles constituent un apport fondamental pour les réunions de consultation qu'organise l'ONUDI, fournissent une information de base aux responsables nationaux, et servent à l'élaboration de stratégies sectorielles de développement.

25. Comme on l'a indiqué plus haut, diverses autres études de recherche menées par l'ONUDI abordent aussi les problèmes qui se posent aux entreprises industrielles publiques, encore qu'il n'y soit pas nécessairement fait une distinction selon le statut juridique des entreprises. On peut citer à cet égard l'étude intitulée "L'industrie à l'horizon 2000 - Nouvelles perspectives"^{4/}, établie pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI, ainsi que la série d'études sur le redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement et sur les changements de structure dans les pays développés^{5/}. Ces études sur la coopération industrielle internationale ont d'importantes implications pour les entreprises industrielles publiques dans les pays en développement et leur rôle dans le contexte plus large d'un Nouvel ordre économique international. Pour ce qui est des études méthodologiques, l'ONUDI a publié en outre, en 1978, un "Manuel de préparation des études de faisabilité industrielles"^{6/}, et une étude sur l'élaboration et l'évaluation des projets intitulée "Guide pratique pour l'examen des projets; analyse de coût - utilité du point de vue de la collectivité dans les pays en développement"^{7/}, qui ont un rapport avec les problèmes des entreprises industrielles publiques, particulièrement en ce qui concerne les diverses responsabilités de ces entreprises pour ce qui est d'atteindre les objectifs nationaux.

^{4/} ID/237.

^{5/} Voir ID/CONF.4/9.

^{6/} ID/206.

^{7/} ID/SER.E/3.

Activités opérationnelles

26. Lorsque les programmes opérationnels de l'ONUDI sont exposés à des fins d'information, comme c'est le cas par exemple dans le rapport annuel du Directeur exécutif, on les classe généralement d'après les sources de fonds, les éléments de projets, les régions géographiques, les pays, le domaine d'activité et le principal secteur industriel concerné. On ne distingue pas selon que l'assistance est fournie au secteur public ou au secteur privé. En 1979, le coût total des programmes opérationnels exécutés par l'ONUDI s'est élevé à 70 millions de dollars, contre 55,1 millions en 1978, ce qui représente une augmentation de 14,9 millions^{8/}.

27. Il convient de noter que les activités opérationnelles de l'ONUDI sont fonctions des demandes présentées par les gouvernements des pays en développement. Le volume de l'assistance technique que l'ONUDI fournit au secteur public de tel ou tel pays dépend donc dans une large mesure de trois facteurs qui sont : premièrement, la stratégie de développement économique et social retenue par le pays considéré (économie planifiée, économie principalement orientée vers le marché, ou économie de type mixte); deuxièmement, l'importance des interrelations entre le gouvernement et le secteur industriel public; troisièmement, la décision prise par le pays de demander l'assistance technique de l'ONUDI pour une entreprise du secteur public.

28. En ce qui concerne d'une manière générale l'assistance technique de l'ONUDI aux pays en développement, il semble qu'une proportion importante de celle-ci va au secteur public, directement ou indirectement. Cela peut s'expliquer principalement par le fait qu'un certain nombre de pays en développement adoptent des politiques visant à garantir le traitement sur place des matières premières locales grâce à une participation directe de l'Etat, et à concentrer dans le secteur public des industries jugées essentielles pour l'industrialisation, dans lesquelles les besoins en capitaux et en moyens techniques sont considérables. Dans le secteur industriel public de ces pays, les produits industriels de base (produits pétrochimiques, engrais, produits pétroliers, produits minéraux non métalliques, produits sidérurgiques, etc.) paraissent dominer largement^{9/}. Comme le montre le

8/ "Rapport annuel du Directeur exécutif, 1979" (ID/B/240), chapitre II.

9/ "L'industrie dans le monde depuis 1960 : progrès et perspectives", numéro spécial de l'Etude du développement industriel destiné à la troisième Conférence générale de l'ONUDI (ID/CONF.4/2) page 357.

bref exposé des activités d'assistance technique menées par l'ONUDI en 1979, donné dans les paragraphes suivants, c'est à ce type d'industries dans les pays en développement que va une partie importante de l'assistance. De plus, de très nombreuses activités d'assistance technique de l'ONUDI ont pour but le renforcement ou la mise en place d'une infrastructure d'institutions et services destinés à l'industrie (planification, gestion, formation, recherche, etc.); or la plupart, sinon la totalité, des institutions de ce genre relève du secteur public dans les pays en développement, et appuie aussi bien les entreprises industrielles publiques que les entreprises industrielles privées.

29. Au cours de la période 1977-1979, près de 65 projets d'un coût unitaire supérieur à 100 000 dollars et nécessitant l'allocation par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'un montant total excédant 45 millions de dollars ont été approuvés pour exécution par l'ONUDI en vue d'aider le secteur public. Ces projets prévoient une assistance directe à telle ou telle entreprise du secteur public (C'est le cas, entre autres, pour une usine de pyrèthre au Rwanda, une fonderie au Népal, et une aciérie en Egypte) ou une aide pour le lancement ou l'intensification d'activités intéressant l'industrie dans le domaine de la planification, de l'investissement, de la recherche et de la formation, dont bénéficient les entreprises du secteur public (par exemple, centre pour les machines-outils à commande numérique en Bulgarie, services de vulgarisation technique à l'Institut de technologie de Rangoon, en Birmanie, institut spécialisé pour l'industrie mécanique en Iraq, assistance en matière de formation à la direction des monopoles (TYKEL) en Turquie). A cela s'ajoutent des services consultatifs spécialisés fournis, pour des périodes de courte durée, aux entreprises du secteur public dans le cadre de nombreux petits projets financés au titre du programme des Services industriels spéciaux (SIS).

30. Dans le domaine des industries chimiques, les dépenses d'assistance technique se sont élevées à 17,5 millions de dollars en 1979. Cette assistance a porté sur les branches les plus diverses - engrais, pesticides, produits pétrochimiques, ciment, pâte à papier et papier, matériaux de construction, produits céramiques, verrerie et industries apparentées, industrie pharmaceutique, etc. Comme bon nombre de ces industries relèvent généralement de l'Etat dans les pays en développement, une grande partie de l'assistance technique fournie dans ce domaine est allée au secteur industriel public.

31. Le coût des programmes d'assistance technique aux industries métallurgiques (sidérurgie, métaux non ferreux, fonderies, centres de recherche-développement) s'est élevé à 8,2 millions de dollars en 1979. On peut considérer que près de 90 % de cette assistance sont allés au secteur public car les industries en question, particulièrement la sidérurgie, relèvent généralement de l'Etat. Un certain nombre de projets ont été consacrés à la planification sectorielle en général ou à l'établissement de centres de recherche-développement, tandis que l'assistance technique à des entreprises industrielles déterminées a été limitée.

32. Dans le domaine des industries mécaniques, l'assistance technique fournie en 1979 s'est élevée à 6,5 millions de dollars et a porté, entre autres, sur la conception et les essais en matière de construction mécanique, d'électro-technique et d'électronique, la fabrication de machines-outils, la mise au point de produits, le contrôle de la qualité, l'entretien et les réparations, et l'application des techniques informatiques. C'est le secteur public qui a bénéficié de la plupart des projets exécutés par la section des industries mécaniques en 1979.

33. L'assistance technique dans le domaine des agro-industries, dont le coût s'est élevé à 9,6 millions de dollars, a porté sur les domaines suivants : travail du bois et articles en bois, textiles et habillement, transformation de produits alimentaires, cuir et articles en cuir, articles en caoutchouc et emballage. Dans les pays en développement, le secteur public intervient peu dans les agro-industries, de sorte que l'ONUDI ne peut lui consacrer qu'une part très modeste de ses programmes dans ce domaine.

34. Le montant des dépenses d'assistance technique en matière de planification industrielle a été de 4,4 millions de dollars. Les activités ont porté sur l'identification et l'évaluation des possibilités industrielles au moyen d'enquêtes, sur l'élaboration de stratégies, plans et politiques industriels, et sur l'établissement de programmes pour des branches d'industries déterminées. Leur objet est d'aider les organismes publics pour le développement, au niveau national ou régional, à mettre en oeuvre la stratégie à long terme d'industrialisation pour le secteur public comme pour le secteur privé.

35. Dans le domaine de l'infrastructure institutionnelle, l'assistance technique fournie en 1979, dont le coût a été de 3,6 millions de dollars, a porté notamment sur les domaines suivants : développement de la petite industrie, recherche et développement industriels, analyse et essais, normalisation, métrologie, contrôle

de la qualité et certification, information industrielle, conception et adaptation de produits, sous-traitance, et administration, législation et propriété industrielles. La grande majorité de ces activités d'assistance technique était destinée à des services et institutions publics travaillant à la fois pour l'industrie du secteur public et celle du secteur privé.

36. En 1979, un montant de 2,8 millions de dollars a été consacré à l'assistance technique dans le domaine de la création et de la gestion d'usines : création d'usines, systèmes et méthodes de gestion, amélioration des performances, consultations industrielles. Une grande partie - jusqu'à 80 % peut être - de l'assistance fournie est allée aux industries du secteur public ou à des institutions qui contrôlent, supervisent ou aident des entreprises du secteur public.

37. Un montant de 6,1 millions de dollars a été consacré à diverses activités d'assistance en matière de formation : bourses de perfectionnement, formation collective en entreprise, voyages d'étude, développement des moyens locaux de formation, guides de formation, programme concernant la formation et la gestion dans les entreprises publiques. La proportion des activités de ce genre destinées au secteur public devrait être importante étant donné la place considérable que celui-ci tient dans certaines industries des pays en développement.

38. Dans le domaine des études de faisabilité, la valeur de l'assistance technique fournie en 1979 a été de 2,6 millions de dollars. Une part considérable des programmes exécutés devrait aller aux entreprises industrielles publiques, qui ont probablement davantage l'occasion que les entreprises industrielles privées de demander une aide publique et internationale pour l'exécution d'études de faisabilité.

Programmes spéciaux

39. Le Bureau du programme de coopération en matière d'investissements (BPCI) de l'ONUDI est chargé de faire des études de préinvestissement dans les pays en développement et d'aider ces derniers à s'assurer les concours étrangers dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de capitaux, de savoir-faire technique ou de compétences en matières de gestion, pour compléter et consolider l'effort intérieur d'investissement. Le BPCI sert d'intermédiaire, dans le secteur public comme dans le secteur privé, entre les promoteurs de projets industriels des pays en développement et les fournisseurs de ressources correspondantes dans les pays à économie de marché et les pays à économie planifiée. Les industries du secteur public tout comme celles du secteur privé ont participé aux réunions pour la promotion des investissements organisées par le BPCI.

40. Grâce au système de consultations, on dispose d'une tribune qui permet de souligner que la promotion du développement industriel dans le monde répond à l'intérêt de toutes les parties, et de déployer des efforts concertés pour examiner et rapprocher les points de vue des producteurs et des consommateurs des pays développés comme des pays en développement. Comme on l'a déjà indiqué, le secteur public joue, de manière générale, un rôle important dans l'industrie pétrochimique, la sidérurgie, l'industrie pharmaceutique et l'industrie des engrais. Des consultations sont également consacrées à trois autres secteurs dans lesquels il intervient dans une certaine mesure, à savoir l'industrie des biens d'équipement, l'industrie des machines agricoles et l'industrie alimentaire.

41. Le programme spécial de l'ONUDI relatif à la mise au point et au transfert des techniques est lui aussi en rapport avec les problèmes et les besoins du secteur industriel public des pays en développement. Dans ce domaine l'ONUDI a organisé, en coopération avec le Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement (Ljubljana, Yougoslavie) et avec la Fédération des industries coréennes, de la République de Corée, des journées d'études et séminaires concernant certains aspects du transfert et de l'acquisition des techniques, ainsi que diverses implications du transfert de techniques pour la gestion, qui présentent un intérêt pour les entreprises publiques des pays en développement. Les publications de l'ONUDI sur les problèmes liés au transfert de techniques font ressortir combien il importe d'examiner le rôle des industries du secteur public. Dans le cadre du programme de services consultatifs technologiques concernant l'évaluation et l'enregistrement des techniques acquises à l'étranger, ainsi que les transactions relatives à l'investissement étranger, une assistance a été fournie à des entreprises publiques en Chine, en Egypte, au Portugal et au Venezuela. L'ONUDI prête également son concours pour l'établissement et le renforcement d'organismes nationaux chargés de réglementer l'apport de techniques étrangères et de participer à l'élaboration et à l'application de politiques technologiques nationales.

42. Un autre programme spécial qui intéresse le secteur industriel public est celui que l'ONUDI consacre à la coopération économique entre pays en développement. Dans le cadre de ce programme, des fonctionnaires d'un pays en développement se sont rendus dans divers établissements et instituts de recherche industriels - publics et privés - d'un autre pays en développement chargés de mettre au point des techniques locales et d'adapter les techniques importées.

Coopération avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales

43. Pour planifier et mener à bien ses activités intéressant le secteur public, l'ONUDI coopère avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, dont les commissions régionales. Il convient de noter à cet égard qu'un mémorandum d'accord concernant la coopération entre l'ONUDI et le Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement a été conclu au début de 1979. En fait, depuis que le Centre a été créé, en 1976, les deux organisations ont instauré une coopération fructueuse sur divers points, notamment la formation, la recherche, la gestion, la technologie et les services consultatifs. Cette coopération a été récemment élargie et comprend à présent un programme d'études industrielles intéressant le secteur industriel public

III. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL

44. Le Conseil voudra peut-être prendre acte du présent rapport et formuler de nouvelles directives pour les activités de l'ONUDI concernant le secteur public.

- - - - -

